FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 423
Moto-Club — MC Bouteville
N° d'affiliation — C2153
Date — 1er septembre 2019
Lieu — Eraville
Organisateur technique - David CHARBONNIER
E-mail — charbo.d@wanadoo.fr
Téléphone — 06 12 48 83 35

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NARQUET Philippe	Licence : 053478
Président du Jury ou Arbitre*	DUBOIS Didier	Licence : 163447
Membre du Jury	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable	ADRIEN Jean-Paul	Licence : 278882
Responsable du chronométrage	Team FLC Chrono - SEUGNET Patrick	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
MX1	15 ans	99 ans	126 à 500cc 2tps/251à 650cc 4tps	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures - Chpt. NA
MX2	15 ans	99 ans	100 à 500cc 2tps/175 à 250cc 4tps	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures - Chpt. NA
MXV - Vétérans	37 ans	99 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☐ Equipage 3 heures - Chpt. NA
MXF - Féminines	13 ans	99 ans	toutes cylindrées	☒ Solo ☒ Equipage 3 heures - Chpt. NA (duo obligatoire pour les 13/14 ans)
MXD1	15 ans	99 ans	126 à 500cc 2tps/251à 650cc 4tps	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures - Chpt. NA
MXD2	15 ans	99 ans	100 à 500cc 2tps/175 à 250cc 4tps	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures - Chpt. NA
MXDV	37 ans	99 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures - Chpt. NA
MXDF	15 ans	99 ans	toutes cylindrées	☐ Solo ☒ Equipage 2 pilotes / 5 heures - Chpt. NA
Équipage 85	12 ans	15 ans	85cc	☐ Solo ☒ Equipage 3 pilotes / 3 heures - Hors Chpt.

EPREUVE FFM N° 423
VISA LMPC N° 32-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 27/06/19

Engagement :
Site Internet ---- www.engage-sports.com
Contact ---------- David CHARBONNIER
Téléphone ------- 06 12 48 83 35 E-mail -- charbo.d@wanadoo.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution : -

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine
FFM Poitou - Charentes

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 423
Moto-Club — MC Bouteville
N° d'affiliation — C2153
Date — 1er septembre 2019
Lieu — Eraville
Organisateur technique - David CHARBONNIER
E-mail — charbo.d@wanadoo.fr
Téléphone — 06 12 48 83 35

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NARQUET Philippe	Licence : 053478
Président du Jury ou Arbitre*	DUBOIS Didier	Licence : 163447
Membre du Jury	BARRAUD Francis	Licence : 003006
Membre du Jury	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Commissaire technique responsable	ADRIEN Jean-Paul	Licence : 278882
Responsable du chronométrage	Team FLC Chrono - SEUGNET Patrick	Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
Quad Open	15 ans	99 ans	Open	☒ Solo ☐ Equipage 2h30 de course - Chpt. NA
Quad Vétéran	37 ans	99 ans	à partir de 250cc	☒ Solo ☐ Equipage 2h30 de course - Chpt. NA
Quad Féminine	15 ans	99 ans	à partir de 250cc	☒ Solo ☐ Equipage 2h30 de course - Chpt. NA
Quad Junior	13 ans	23 ans	Open	☒ Solo ☒ Equipage 2h30 de course - Hors chpt. (duo obligatoire pour les 13/14 ans)
Quad Duo	15 ans	99 ans	Open	☐ Solo ☒ Equipage 2pilotes - 2h30 de course - Hors chpt.
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

EPREUVE FFM N° 423
VISA LMPC N° 32-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 27/06/19

Engagement :
Site Internet ---- www.engage-sports.com
Contact ---------- David CHARBONNIER
Téléphone ------- 06 12 48 83 35 E-mail -- charbo.d@wanadoo.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution : -

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... TA MINCH Son

Nombre de secouristes 4

Hôpital le plus proche ..... **Angouleme**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **25 min**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les joncades - 16120 Eraville**

Adresse .....

Capacité Moto : 250 (30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : 250 (30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **10 km**

Largeur minimum de la piste **6.00m**

Nombre d'OCP* **2**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

EPREUVE FFM N° 423
VISA LMPC N° 32-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 30/07/19

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 20/07/2019	Date : 30/07/2019	Date : 31/07/2019
		Numéro : 19/0791

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 30/07/2019 09:58
DEGRACIWE

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME — 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

EPREUVE FFM N° 423

VISA LMPC N° 32-19

ST-LEGER de la MARTINIERE 27/06/19

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	423
Moto-Club	MC Bouteville
N° d'affiliation	C 2153
Date	1er septembre 2019
Lieu	Eraville
Organisateur technique	David CHARBONNIER
E-mail	charbo.d@wanadoo.fr
Téléphone	06 12 48 83 35

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date — 1er septembre 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
		Samedi 31 août		
16:00	19:00	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	3:00
16:15	19:15	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	3:00
		Dimanche 1er septembre		
7:00	8:00	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories Quads	1:00
7:15	8:15	**Contrôles techniques**	Toutes catégories Quads	1:00
8:30	9:00	**Tour de reconnaissance**	Quads	0:30
9:05	9:15	**Mise en grille**	Quads	0:10
9:15		**Départ Quads**	Toutes catégories Quads	
	11:45	**Arrivée Quads**		2:30
13:15		**Remise des Prix**	Quads	
9:00	11:30	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories Motos	2:30
9:15	11:45	**Contrôles techniques**	Toutes catégories Motos	2:30
12:00	12.30	**Tour de reconnaissance**	Motos	0:30
12:35	12:45	**Mise en grille**	Equipages Motos	0:10
12:45		**Départ Motos**	Equipages de 2 pilotes	
12:45		**Départ Motos**	Equipages 85cc *	
12:45	12:55	**Mise en grille**	Toutes catégories Solos	
13:00		**Départ Motos**	Toutes catégories Solos	
	15:45	**Arrivée Motos**	Equipages 85cc *	3:00
	16:00	**Arrivée Motos**	Toutes catégories Solos	3:00
	17:45	**Arrivée Motos**	Equipages de 2 pilotes	5:00
18:00		**Remise des Prix**	Motos	
	19:00	**Fin**		

* 3 pilotes = 1:15 de roulage / pilote (25 min consécutive avec 45 min de repos)

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

géoportail

Carte d'ensemble

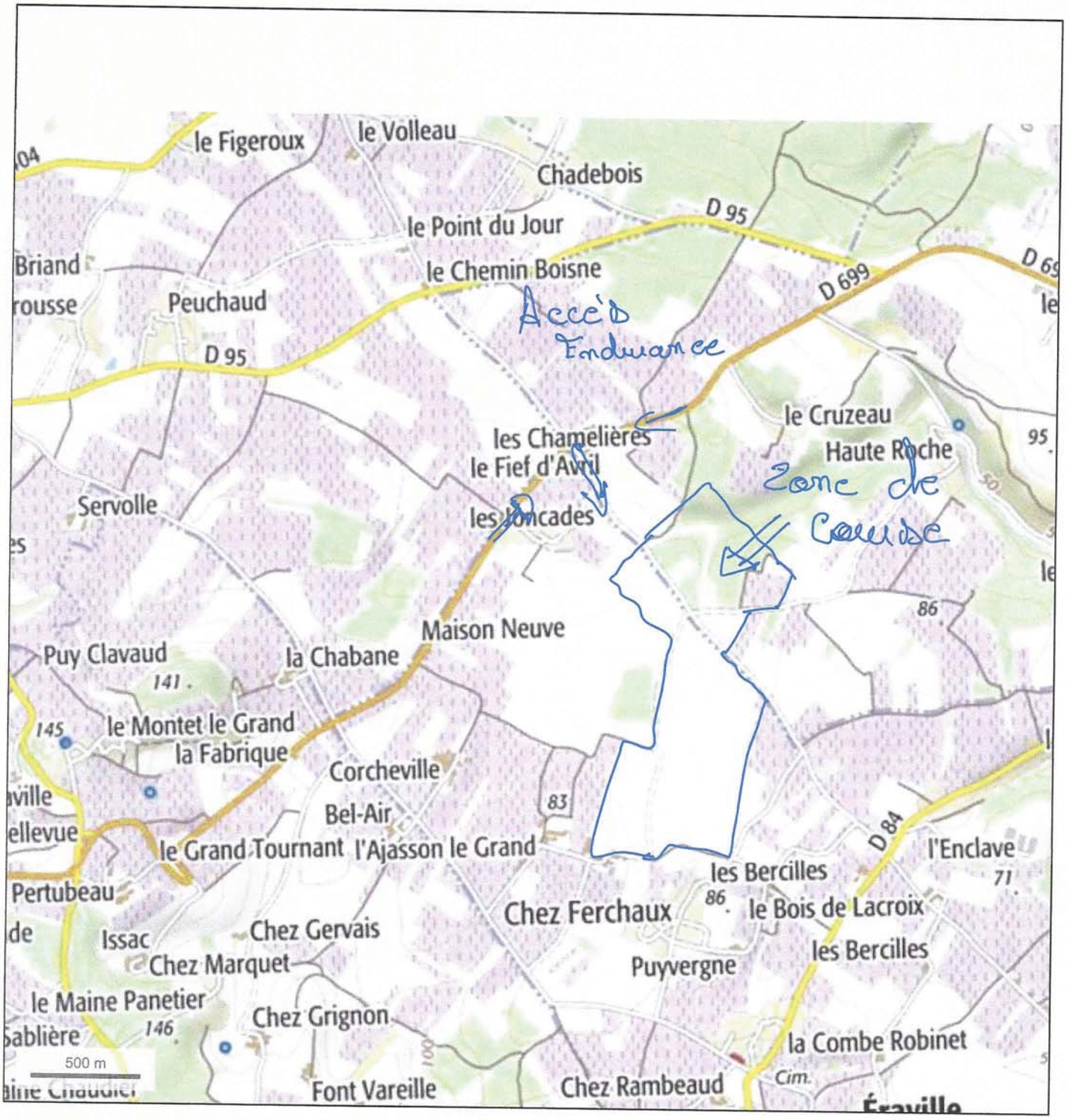

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 05′ 19″ W
Latitude : 45° 35′ 24″ N

EPREUVE FFM N° 423
VISA LMPC N° 32-19
ST-LEGER de la MARTINIERE 30/07/19

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

Google Maps Plan de situation

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

- 35 -

Données cartographiques ©2019 200 m

Google Maps Plan global

Zone de tragage potentiel.

Images ©2019 Google, Données cartographiques ©2019 100 m

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine FFM Agen - Dordogne

Google Maps Plan de détail Parking & Public

Images ©2019 Google, Données cartographiques ©2019 50 m

Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
FFM
Pau - Oloron
- 35 -

GRAS SAVOYE
Willis Towers Watson

DTW 1991

ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION : 794204 / 219 286

ASSURE : **MOTO CLUB BOUTEVILLE** - 16120 BONNEUIL

COMPETITION : **ENDURANCE T.T.**

LIEU : **ERAVILLE** **CATEGORIE :** **NATIONALE**

TYPE : **ENDURANCE T.T.** **N° D'AGREMENT :** **423**

DUREE : **1 JOUR** **DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :** **01/09/2019** **JUSQU'AU :** **01/09/2019**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- **500 000 € en cas de dommages matériels**
  autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

***Police souscrite par la FFM au nom de "** **MOTO CLUB BOUTEVILLE** **" qui lui est affilié.**

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited

Le Preneur d'Assurance

DTW RQ 1991

Villeurbanne, le **03/07/2019**

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance
Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29
sportsmecaniques@grassavoye.com

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex
Tél : 01 41 43 50 00 -Télécopie : 01 41 43 55 55 - http://www.grassavoye.com
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (http://www.orias.fr).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

géoportail

Endurance Bouteville

© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 05' 16" W
Latitude : 45° 35' 21" N